

enrichi de cartes murales, de la collection Gaspar, d'un globe terrestre, d'une machine à lire; d'un boulier compteur ou de tableaux d'histoire naturelle et d'enseignement intuitif.

Le matériel de classe a été fourni partout en quantité suffisante aux élèves indigents.

Une nouvelle maison d'école est en voie de construction à Stadtbredimus. Le logement d'instituteur de Hersberg a été agrandi; il en a été de même pour une salle de classe (f.) à Grevenmacher et pour la place de récréation de Canach. Les logements d'instituteur de Beaufort et de Beyren ont été aménagés, et de grosses réparations ont été exécutées aux maisons d'école de Berbourg, Munschecker et Remerschen ainsi qu'aux salles de classe de Bous, Echternach, Girst et Wintrange.

#### *Durée du temps de classe.*

Peu de communes s'étant strictement conformées à l'art. 29 de la loi, l'année scolaire, dans la plupart des cas, commençait le 4 octobre et finissait le 27 août. A cause des vendanges, les écoles de 12 communes chômaient pendant plusieurs jours.

Les heures de classe, en hiver, étaient fixées à  $8\frac{1}{2}$ — $11\frac{1}{2}$ ,  $1\frac{1}{2}$ — $4\frac{1}{2}$ ; en été, à 8—11,  $1\frac{1}{2}$ — $4\frac{1}{2}$ ; 8—11,  $1\frac{1}{2}$ —4; 8—11, 2—4; 8—11, 1—4; 9—midi, 2— $4\frac{1}{2}$ .

#### *Matières d'enseignement.*

Outre les branches prévues par la loi, les premiers éléments de dessin ont été enseignés à Bech-Kleinmacher (g.), Canach (g.) et Schengen; ces éléments et de petites notions de tenue des livres ont été enseignés à Grevenmacher (g. I) et à Mœrsdorf. Les communes de Burmerange, Echternach, Grevenmacher, Remich et Waldbillig avaient inscrit la gymnastique au programme de leurs écoles primaires. Ces exercices se faisaient également aux écoles de Beyren (g.) et de Junglinster (g.); des jeux scolaires étaient exécutés dans la plupart des écoles.